

COURRIER DE LA SAMBRE.

Il faut être de son pays.

N° 178.

JEUDI.

28 OCTOBRE 1830.

BELGIQUE. — Namur, 28 octobre.

On nous écrit de Liège que M. Corbisier y sera probablement envoyé comme conseiller à la cour supérieure de justice; il fera partie, ainsi que l'ex-substitut, son collègue, d'une commission chargée de la rédaction d'un projet de loi sur la presse.

— Le concert donné hier par les Sociétés d'Harmonie et Philharmonique au bénéfice des blessés et des veuves et orphelins des citoyens morts en combattant pour notre liberté, a été brillant. Tout se réunissait pour embellir cette fête; notre gouverneur a reçu à plusieurs reprises les témoignages de l'attachement de ses concitoyens. Les blessés, qui occupaient trois loges, ont, à plusieurs reprises, répété *vive la liberté! vive notre gouverneur!*

— Le beau talent de M^{me} Tonnelier, et surtout les divers motifs qui la portaient à prendre part à cet acte de patriotisme et d'humanité, ont été appréciés par tous les spectateurs; aussi, elle a été saluée d'applaudissemens unanimes et répétés.

— Parmi les blessés qui assistaient hier au concert, nous avons remarqué le brave Drouart. Nous espérons que sa belle et courageuse conduite à Bruxelles ne restera pas sans récompense.

— Le parti du prince d'Orange est décidément mort et enterré; ce prince est, dit-on, parti pour l'Angleterre.

— S. M. le roi Guillaume parle, dit-on, de se mettre à la tête de ses troupes; il a choisi pour aides-de-camp MM. Libry-Bagnano, Ch. Durand et Asser; M^e van Tets sera le Sancho du nouveau Don-Quichotte.

— L'un de nos abonnés, ancien sous-officier d'artillerie, et actuellement attaché à la légion des Ardennes en qualité d'officier, nous prie de donner la plus grande publicité aux faits suivans :

« Ayant arboré à Marche le drapeau national le 31 août et le 6 septembre dernier; ayant, à plusieurs reprises, affiché des proclamations qui invitaient tous les bons citoyens à s'armer et à voler au secours de la patrie, il fut en but aux plus odieuses persécutions de la part des officiers du parquet de Marche, et notamment de M. Collin, substitut du procureur du roi. Ce dernier mit dans ses poursuites un acharnement véritablement odieux; il fit enfermer notre brave concitoyen dans un cachot infect où il demeura vingt-quatre jours exposé à toutes les vexations. Il n'en sortit que le 1^{er} octobre, après le départ des maréchaussées. C'est ce même M. Collin qui rédigea et fit colporter une contre-pétition.

« Et cependant il paraît que le gouvernement provisoire le maintient dans ses fonctions! Si de tels misérables conservent encore le pouvoir dont ils ont abusé d'une manière si révoltante, attendons-nous à voir sous peu faire des tentatives pour nous replacer sous le joug. Notre correspondant est prêt, s'il le désire, à se nommer et à offrir la preuve des faits qu'il avance. »

— La collecte en faveur des blessés a produit à Samson 67 fr. 18 cent.

On a remarqué avec surprise que M^{me} V^e Lambert-Joseph Legrand et M. François Raymond, deux des principaux habitans, n'ont rien donné.

La commune de Maizeret a produit 31 fr. 74 cent. (Comm.)

— Voici des sommes versées en mains de M. Beckers : Namèche, 60 40. Longchamp, 316 50. Warisoulx-Villers-Lest, 110 02. Champion, 61 63. Gesves, 163 59. Sorée, 66 08. Cortil-Wodon, 133 41. Collecte à la porte de Jambes, 8 22. De la Plante, 4 93. A la porte de Bruxelles, 13 66. De Jambes, 26 29. Porte de Fer, 14 28. Commune de Hanzinelle, district de Philippeville, 144 67. Hanzinne, 124 93. Ma-

riembourg, 127 20. Chastrès, 100 66. Berzée 72 40. Dourbe, 75 35. Omezée, 27 48. La petite Chapelle-Verte, Place-Comminerie, 102 05.

Le commissaire du district de Namur, a adressé une circulaire à messieurs les bourgmestres et électeurs de son district qui contient le passage suivant :

« Le brave et courageux peuple belge a su, par sa valeur et sa constance, faire la conquête de sa liberté et assurer son indépendance; il lui reste encore une constitution large et libérale à obtenir. Vous êtes appelés, Messieurs, par le gouvernement provisoire à y concourir. Un congrès national va se réunir : il doit fixer notre avenir. C'est à vous, électeurs impartiaux et sans préjugés, que les Belges devront leur bonheur futur. Oui, je n'en doute pas, les hommes que vous allez choisir pour nous constituer indépendans sauront, par leur conduite franche et libérale, prouver qu'ils ont mérité la confiance de leurs compatriotes, et que le sang belge qui fait battre leurs cœurs est demeuré pur de toute impulsion étrangère. Vous devez, messieurs les bourgmestres, veiller principalement à ce que tout individu payant le cens électoral soit inscrit sur les listes que vous devez me transmettre et puisse ainsi jouir d'un des plus beaux droits constitutionnels. Invitez-le même au nom de la patrie à venir déposer son bulletin dans l'urne et assurer par son vote indépendant un choix qui sera approuvé par tout vrai Belge. »

MESSIEURS !

Dans les circonstances graves où nous nous trouvons; rien n'est plus important, selon moi, que de se donner des administrateurs éclairés et prudents, par des élections calmes et conformes aux lois : il est donc du devoir de tout bon citoyen de travailler à en obtenir de semblables, et je ne vois pas de meilleur moyen d'y parvenir qu'en signalant au public celles des communes qui se laisseraient entraîner à des choix souvent très-suspects par la cabale, et en mettant en mouvement les petites passions. C'est dans ce but que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une petite note sur ce qui s'est passé à Fosses le 21 de ce mois, jour désigné pour les élections de l'administration municipale.

Je compte assez sur votre zèle pour le bien public, pour oser espérer que vous voudrez bien donner place à cette note dans une des colonnes de votre estimable journal.

L'un de vos lecteurs assidus.

C'est hier 21 qu'eurent lieu à Fosses les élections pour la nomination des bourgmestre, échevins, etc. Sur 104 votans, furent nommés, à une faible majorité, MM. Blaimont bourgmestre, Remacle et Biot, échevins.

Etranger à tous les mouvemens des élections (qui, dit-on, furent assez tumultueuses pour forcer bon nombre d'électeurs à se retirer afin d'échapper aux menaces de quelques turbulans qu'on avait introduits dans la salle), je laisse à d'autres mieux informés le soin de nous raconter les scènes peu édifiantes, voir même un peu extra-légales qui se passèrent avant, pendant et après les opérations du scrutin. Je me bornerai à signaler ce qui s'est passé lorsqu'on apprit aux habitans de Fosses qu'ils avaient un bourgmestre et un conseil municipal. Les cloches étaient en branle, la caisse roulait, une musique bruyante se faisait entendre, pour annoncer cet heureux événement, lorsque les nouveaux élus se mirent à parcourir la ville, suivis d'une foule nombreuse, avide sans doute de jouir de la vue de ses nouveaux magistrats. Rien de mieux jusqu'ici, quoique cela se sentit un peu d'une force de carnaval. Bientôt enfin la troupe se porte dans divers endroits de la ville, d'où ils firent entendre force acclamations tant contre les membres de l'administration d

chue que contre les votans qui avaient refusé de donner dans le sens de la cabale. Entr'autres cris on put distinguer ceux de *à bas la calotte, à bas les prêtres*. Et peu auparavant un vénérable ecclésiastique avait versé une somme de 80 fr. en faveur des braves défenseurs de la liberté. Ces cris étaient peut-être pour le remercier de son noble désintéressement. À mon avis ce n'était guère là pour ces messieurs signaler d'une manière avantageuse leur entrée en fonctions. Libre sans doute à M. Blamont et à quelques-uns de ses collègues de ne vouloir aucunement de nos pratiques religieuses : mais est-il bien généreux, est-il même bien légal qu'un bourgmestre, à peine élu, vienne insulter à une religion, que sans doute il ne connaît pas, avec tout l'appareil de la magistrature, en autorisant au moins par son silence de semblables désordres ?

Espérons que pareilles scènes ne se présenteront que rarement dans nos élections futures. Qu'on se réjouisse de la nomination de bons magistrats, à la bonne heure : mais que ces jouissances soient justifiées par un choix heureux de personnes, dont l'entrée en fonctions ne sera pas signalée par une infraction aux lois.

Un de vos lecteurs.

Yvoir, 26 octobre 1830.

Monsieur le Rédacteur,

Les élections municipales de la commune d'Yvoir, arrondissement de Dinant, ont eu lieu hier, 25 octobre ; M. le chevalier Diericx a été élu bourgmestre à l'unanimité, en remplacement de M. de Wilmet ; tous les habitans réunis, et M. Chasselet à leur tête, se sont rendus au domicile du nouveau bourgmestre, pour lui faire part de sa nomination ; 125 habitans armés ont ouvert la marche ; M. Chasselet les commandait ; après la première décharge, il s'est avancé et a prononcé le discours suivant :

M. le bourgmestre de la commune d'Yvoir,

Interprète des habitans de la commune d'Yvoir, je suis flatté d'être également celui de leurs sentimens pour remettre entre vos mains le drapeau de la liberté, à l'approche d'un hiver qui nous menace de plus grands malheurs. Si nous étions obligés de nous réunir pour maintenir l'ordre ou soulager les malheureux, c'est sous ce drapeau que vous nous verrez marcher pour vous seconder ; l'union sera notre force, nous vous en faisons le serment. Vive la liberté ! vive le bourgmestre d'Yvoir !

M. le chevalier Diericx, en acceptant ses fonctions, a répondu par les expressions les plus patriotiques ; les habitans se sont retirés en parfaite harmonie, après avoir fait plusieurs décharges et répété les cris de vive la liberté ! vive M. le chevalier Diericx !

Dans l'espoir que vous voudrez bien donner place à ces lignes dans votre estimable journal, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Un de vos abonnés, LAMBERT.

COMBAT DU 21 OCTOBRE.

Rapport du capitaine commandant Gillain, de Namur, à M. le colonel commandant des troupes stationnées à Lierre.

Monsieur le colonel,

D'après vos ordres, je me suis rendu hors la porte de Lisse avec ma compagnie et celle de Nivelles.

En arrivant j'entendis 50 tirailleurs sous les ordres d'un lieutenant, et une demi-heure après j'en envoyai 50 autres également commandés par un lieutenant ; après trois heures d'une vive fusillade les braves sont parvenus à repousser l'ennemi jusque derrière ses barricades. Vers une heure de relevée, il y eut une attaque générale, j'envoyai une partie de mes hommes, sous les ordres du capitaine Nivellois, tirer sur la droite et sur la gauche de la grande route. Les tirailleurs de la droite repoussèrent la colonne ennemie, qui cherchait à nous cerner, tandis que ceux de la gauche aidaient notre corps d'armée à emporter les barricades des hollandais et poursuivirent ces derniers jusqu'à une demi-heure au-delà de leurs retranchemens. Je n'eus en tout que quatre blessés, dont deux le sont mortellement.

M. Martin, commandant de la compagnie Nivelloise, et les deux lieutenans Camby et Ledroux s'y distinguèrent par une bravoure qui stimulait encore l'ardeur de nos intrépides soldats. Le sieur Alardin planta, dès le commencement de l'attaque, le drapeau de la liberté à la barbe des troupes hollandaises et ensuite au château qui se trouve sur la route. Notre guidon fut planté sur les barricades de l'ennemi par le tambour Genoet, de ma compagnie, et le docteur Hipolite Stacquez, qui n'a cessé de se trouver au feu.

Je n'ai qu'à me louer de la conduite des braves que j'ai l'honneur de commander. Lierre, le 22 octobre 1830.

Signé ISIDORE GILLAIN,

Capitaine de la compagnie des volontaires de Namur.

Bruzelles, 27 octobre.

Le prince d'Orange s'est embarqué pour Londres ; avant son départ il a fait la proclamation suivante :

Belges !

J'ai tâché de vous faire tout le bien qu'il a été en mon pouvoir d'opérer, sans avoir pu atteindre le noble but auquel tendaient tous mes efforts, la pacification de vos belles provinces.

Vous allez maintenant délibérer sur les intérêts de la patrie dans le congrès national qui se prépare ; je crois donc avoir rempli, pour autant qu'il dépendait de moi en ce moment, mes devoirs envers vous, et je pense en remplir encore un, bien pénible, en m'éloignant de votre sol pour aller attendre ailleurs l'issue du mouvement politique de la Belgique ; mais, de loin comme de près, mes vœux sont avec vous, et je tâcherai toujours de contribuer à votre véritable bien-être.

Habitans d'Anvers, vous qui m'avez donné, pendant mon séjour dans votre ville, tant de marques de votre attachement, je reviendrai, j'espère, dans des temps plus calmes, pour concourir avec vous à l'accroissement de la prospérité de cette belle cité. Donnée à Anvers, le 25 octobre 1830.

GUILLAUME, prince d'Orange.

Le gouvernement provisoire, en prenant possession du grand-duché de Luxembourg comme province belge, a dû prendre des mesures propres à prévenir toute hostilité de la part de la garnison fédérative qui occupe la forteresse de Luxembourg. Ces mesures sont très-simples. La ville d'Arlon, où le siège du gouvernement provincial a été transféré, était autrefois fortifiée, et par sa position elle peut facilement être remise en état de défense. Les hommes ne manqueront pas pour former une garnison suffisante, le pays en fournira en abondance. Il ne faut que quelques officiers capables de commander, et des munitions de guerre. On a tiré de Bouillon un grand nombre de fusils et plusieurs canons, qui se trouvent en ce moment à Namur ; il est urgent de les faire transporter à Arlon, en y joignant les autres objets nécessaires. La compagnie luxembourgeoise qui est de retour de Berchem attend les ordres pour se porter sur Arlon. Il faut que des moyens de résistance se préparent sans délai ; les fonctionnaires restés à Luxembourg ne sont pas inactifs, les estafettes entre Francfort et Luxembourg se succèdent, les dépêches s'échangent. La garnison prussienne ne sortira de la forteresse que si elle peut occuper la vince sans résistance ; on se prévaudrait du défaut de résistance pour soutenir qu'il n'y a pas intervention. Le ministère des affaires étrangères n'est pas encore institué ; il est cependant convenable d'écrire à la diète Germanique et au prince de Hesse Hombourg, gouverneur militaire de Luxembourg, pour leur faire connaître les intentions du gouvernement belge et les mettre en quelque sorte en demeure.

Le général Chassé vient d'adresser d'Anvers un avis aux bourgmestres de Calloo et communes voisines, dans lequel il les invite à faire retirer tout le bétail qui se trouve dans les polders, pour le sauver de l'inondation qui aura lieu par son ordre.

Une personne nous a assuré ce matin que déjà plusieurs communes sont inondées en grande partie. La grande

route d'Anvers à Gand a été percée en trois endroits différents, entre la tête de Flandre et Zwyndrecht.

— L'écrivain ministériel *Durand*, ancien rédacteur du journal de Gand, est conseiller-d'état au Coblentz d'Anvers.

— Quelques personnes assurent avoir vu Libry-Bagnano il y a deux jours dans un hôtel à Anvers. On prétend que c'est pour prendre le commandement des troupes qui ont porté parmi nous le viol, le pillage, l'incendie et la mort; en ce cas le chef sera digne des troupes et les troupes dignes du chef.

— Le gouvernement hollandais a proposé aux officiers belges qui sont demeurés sous ses drapeaux : 1° la moitié de leur traitement, comme pension de retraite, sauf à demeurer en Hollande; 2° de prendre du service sous le gouvernement hollandais et de prêter un nouveau serment; 3° une démission honorable. La plupart ont accepté cette dernière proposition.

— L'individu arrêté dans la nuit de samedi à dimanche dernier, sur le boulevard de Waterloo, a été reconnu par un peintre pour être un domestique du prince Frédéric, sous l'uniforme de caporal de la garde urbaine. Il était bien armé et avait entre autres une paire de pistolets doubles avec 60 cartouches. La coïncidence de cette arrestation avec celle d'autres personnes suspectes et sans aveu dévoile assez les vues du prince, qui, n'ayant pu nous vaincre par les armes, cherche à jeter des brandons de discorde, et par le pillage et l'incendie à tenter une diversion qui favoriserait ses projets liberticides. Mais les sentinelles du Lion de la Belgique ne s'endorment pas. GARE AUX TRAITRES!!!

Nous avons publié, dans un de nos derniers numéros, l'arrêté du gouvernement provisoire qui ouvre un emprunt de cinq millions de florins. Tout le monde s'attendait à cette mesure, rendue nécessaire par la suppression de l'abattage, la diminution sensible que les circonstances ont occasionné dans le produit des autres impôts, et par les dépenses extraordinaires de tout genre qu'entraîne notre régénération politique. On remarque que, tandis que le roi Guillaume grève la Hollande d'une dette nouvelle de vingt millions, le quart de cette somme seulement est demandé par le gouvernement provisoire de la Belgique. Nous recevons de toutes parts l'information qu'on souscrit avec empressement: cela ne nous surprend pas. Ce n'est point à l'intérêt des capitalistes que l'appel a été adressé, bien que les conditions soient telles que les prêteurs n'en sauraient désirer de plus avantageuses; c'est surtout à leur patriotisme, et cet appel sera toujours entendu des Belges. Nos compatriotes sentent que, pour assurer l'indépendance de la patrie, de grands efforts sont encore nécessaires; ils montreraient au besoin qu'aucun sacrifice ne leur coûte pour parvenir à un si noble but. (Art. comm.)

Arlon, 25 octobre.

Au moment où tout le Grand-Duché de Luxembourg est réuni dans un même sentiment et salue par d'unanimes acclamations l'ère de liberté qui s'ouvre pour lui, la forteresse fédérative présente un triste spectacle. L'ancienne administration, repoussée par tous les bons citoyens, mais soutenue par la bayonnette prussienne, se débat encore au milieu des convulsions de l'agonie, et s'efforce de faire acte d'autorité. Hier, par suite, à ce qu'il semble, d'une dépêche arrivée de La Haye, des ordres avaient été donnés à la maréchaussée pour arrêter quelques fonctionnaires du nouveau gouvernement qui étaient dans l'intérieur de la ville. Heureusement ils ont réussi à s'évader.

On dit que la forteresse va être mise en état de siège; cette nouvelle n'a point de caractère officiel, mais ce qui est certain, c'est que les personnes attachées à l'administration belge, ou connues pour leurs principes libéraux, ne peuvent plus sans grand danger entrer à Luxembourg.

Liège, 26 octobre.

On écrit de Maestricht, en date du 25:

« Notre ville est depuis hier entièrement fermée: l'état de siège est maintenu de la manière la plus rigoureuse; les

acteurs de notre petit théâtre, auxquels on avait permis jusqu'à présent de donner quelques représentations ont été renvoyés. Le nom wallon inspire une grande terreur aux armées hollandaises; de braves volontaires liégeois ont été jusque près des glacis de la ville à un quart de portée de canon, et ont pu voir toutes les dispositions prises par nos oppresseurs; la cavalerie hollandaise n'a fait de sortie que deux heures après l'apparition de quelques-uns des vôtres; on se maintient sur la défensive. On se prépare toujours à transporter hors de la ville une grande quantité de matériel; les communications sont rompues de tous côtés, si ce n'est du côté de la Hollande. Les bourgeois voient d'un œil assez triste l'avenir qui se prépare: une de leurs espérances était de voir bon nombre de soldats belges au milieu des régiments hollandais; mais dimanche on a renvoyé 400 miliciens sans armes en congé illimité; la délivrance de Maestricht paraît indéfiniment ajournée. »

— Une partie de la garde urbaine de Hasselt, sous le commandement d'un capitaine et d'un lieutenant, vient de faire une reconnaissance jusqu'à Bré, 6 lieues de Hasselt, pour arrêter les gendarmes, que l'on disait au nombre de 20 à 30, et y stationnés pour intercepter la correspondance et pour empêcher l'évasion des soldats belges qui ne voulaient plus servir sous le drapeau hollandais; elle s'est emparée de huit gendarmes, après quelque résistance de leur part, les seuls qu'elle ait rencontrés. Ce détachement est rentré à Hasselt au milieu des acclamations et des *viva* de la population.

— On vient de publier à Liège le prospectus d'un nouveau journal, intitulé: LE CITOYEN, journal politique, scientifique et littéraire.

— Hier, il y a eu un rassemblement à propos du marché aux grains: aucune suite fâcheuse n'en est résulté.

Nous voyons figurer au nombre des candidats choisis dans une assemblée préparatoire les noms de MM. Urban fils, négociant, Destriveaut, professeur à l'université de cette ville, baron Ern. de Senzeille.

Que ces messieurs se jugent eux-mêmes; qu'ils acceptent, s'ils l'osent, un mandat pour représenter des opinions qu'ils ont combattues, des intérêts auxquels ils se sont opposés; qu'ils jugent s'ils peuvent faire triompher et consolider une révolution qu'ils se sont efforcés de comprimer; qu'ils jugent eux-mêmes s'ils peuvent représenter dignement des hommes qu'ils ont abandonnés au jour du danger. (*Émancipation.*)

DISTRICT DE WAREMME.

M. de Sélis-Longchamps est, nous dit-on, porté par ce district; en respectant le caractère honorable de cet ancien et vrai patriote, nous ne croyons pas que le citoyen de 89 peut consolider la révolution de 1830; d'ailleurs ce vénérable citoyen est connu pour être un ennemi très-prononcé de l'union.

Qu'ils se retirent de la scène politique, le temps des déceptions est passé; à ce prix nous consentons à garder un silence que l'intérêt du pays pourrait seul nous faire rompre.

Au nombre de ces candidats, nous voyons aussi figurer le nom de M. d'Omalus-Thiery, ancien député de la province, vrai défenseur des droits du peuple, qui, nous ne savons par quelle fatalité, ne voit qu'anarchie et désordre dans notre belle révolution; nous nous contenterons de lui demander s'il peut utilement représenter un peuple qu'il ne comprend pas. (*Idem.*)

Liège, le 24 octobre 1830.

A MM. les rédacteurs du *Politique*.

M. le gouverneur de la province, consulté sur la question de savoir si la disposition de l'arrêté du gouvernement provisoire qui range au nombre des ayant-droit de voter les officiers jusqu'au grade de capitaine compris s'étend aux capitaines de la garde urbaine, répond que non, puisqu'ils ne sont que des officiers de circonstance.

Cette réponse ne me paraît pas du tout concluante; tout est chez nous de circonstance, le gouvernement provisoire même est un gouvernement de circonstance, M. le gouver-

neur est un gouverneur de circonstance, M. le président, M. le procureur-général, les conseillers, les juges, etc., sont tous des magistrats de circonstance, et jusqu'au chef de notre nouvel état, il sera un chef de circonstance.

Mais ce qui a produit cette circonstance, c'est la garde nationale; c'est à elle qu'on doit notre régénération politique, ses officiers ont été élus par ceux qui la composent; et certes si les officiers de l'armée dont l'organisation est encore de circonstance a droit de voter, à plus forte raison les officiers de la garde urbaine doivent-ils aussi jouir de cette prérogative, attendu que leurs fonctions sont au moins aussi libérales que celles de MM. les avocats et avoués.

Agrérez, etc.

Un capitaine de la garde urbaine qui a payé et qui paiera encore de sa personne pour l'indépendance de la patrie.

La Gazette de France contenait, dans un de ses derniers numéros, un article de Colnet, portant pour titre : *Ote-toi de là que je m'y mette...*, et commençant par ces mots : *La bonne aubaine qu'une révolution!*

Si cet article, applicable en tout point à la situation présente de notre Belgique glorieusement régénérée, eût été reproduit dans nos journaux, il aurait paru de circonstance. En effet, si, en France, la manie des places a pris une extension vraiment effrayante, c'est bien pis encore chez nous; c'est presque de la fureur, c'est à qui aura sa part du gâteau, et l'on doit regretter, après le peu d'efficacité des secondes barricades construites à Bruxelles contre le torrent des pétitions, que l'on n'ait point tenté le moyen proposé par un clubiste, moyen fort simple, et qui consistait à enrégimenter tous les solliciteurs, pour les envoyer contre les ennemis de la patrie. La proposition seule suffit pour ralentir, pendant deux ou trois jours, le patriotique zèle des coureurs d'emplois; que n'eût point fait l'adoption de ce mode de placer les plus pressés! Mais il fut négligé, on ne sait pourquoi, et les demandeurs de postuler de plus belle.

« Le titulaire de telle place est tiède... peu partisan de notre grande révolution... ennemi du nouvel ordre de choses... Moi, je suis bien pensant, tout dévoué, excellent patriote... Mon civisme est connu... Je n'ai point usé, il est vrai, dix, quarante, cent cartouches pour la bonne cause, mais j'ai fait dépaiver, sinon devant ma maison, du moins devant celles de tous mes voisins, et l'on me voit, depuis la retraite des Hollandais, arpentant sans cesse les places publiques avec un énorme sabre à mon côté... On se plaît à me reconnaître deux ou trois moyens, du talent, une capacité peu commune... etc., etc., etc. »

Voilà le fond de toutes les pétitions; il y a bien parfois quelques variantes, telles que celles-ci : *D'ailleurs, si je ne conviens point pour la place, la place me convient...* Mais quant au thème, il est toujours le même : *Ote-toi de là que je m'y mette.*

Les heureux, c'est-à-dire ceux qui ont obtenu, ne cessent de parler, à tout propos et à propos de rien, de leur patriotisme et de leur courage, de la pureté de leurs intentions, de leur franchise et de leur désintéressement. Chercher non les coups, mais les places; pousser les autres en avant et rester toujours en arrière; fuir, dans les jours d'alarmes, au premier tintement du tocsin : voilà le courage de monsieur tel. Provoquer sourdement la destitution d'un père de famille, qu'on jette dans la misère, voilà la pureté d'intention, la franchise de tel autre. Refuser un emploi chancelant pour obtenir une place plus solide et plus lucrative, voilà le désintéressement du jour. (*Historique.*) Intrigue, avidité, impudeur, népotisme, tout est poussé à l'extrême, et mainte incapacité belge a remplacé des incapacités hollandaises. *Ote-toi de là que je m'y mette.*

Les fabriques chôment, tous les ateliers se ferment successivement, le cré dit a disparu. Et, quand cette masse de soldats-citoyens sera renvoyée dans ses foyers, nos chauds patriotes, qui se sont jetés à corps perdu sur les meilleurs emplois vacans et non vacans, renonceraient-ils à leurs émolumens en faveur de la classe ouvrière sans travail et sans pain? Faudra-t-il encore que 50, 60, 80 villages soient accablés de contributions de tout genre, comme par le passé, pour compléter le traitement d'un seul fonctionnaire, souvent inutile? Et, si le désintéressement de quelques nouveaux parvenus n'allait point jusque-là, le gouvernement provisoire ne pourrait-il suspendre provisoirement un semestre de la solde de ces grands mangeurs pour donner provisoirement du pain au peuple, dont les cris de *vive la liberté*, prononcés par des bouches et des estomacs vides, pourraient devenir très-dangereux.

Plus rien de commun avec la Hollande, crie-t-on de tous côtés. Mais on oublie, ou plutôt on feint d'oublier et les places inutiles et l'énormité des traitemens. Ce serait cependant le moment de supprimer les sinécures et de réduire les salaires et les pensions d'après une échelle en rapport avec ce qu'on pourra gagner désormais un pays de fabriques et d'usines, sans débouché aucun, et resserré fort étroitement par les lignes de la France, de la Prusse et de la Hollande. On criera contre la réduction des traitemens, c'est sûr; mais le mal, qu'un haut fonctionnaire retranche quelque chose d'un luxe insolent, afin de contribuer à nourrir, à vêtir, à chauffer ce peuple qui s'est exposé, qui s'est battu pour lui, et qui, comme lui, n'a point matériellement profité de la révolution.

Diminuez les impôts, supprimez une bureaucratie inutile, onéreuse, vexatoire, favorisez cette industrie que l'on semble mépriser, et qui pourtant est la source de toute prospérité publique; chassez les égoïstes, les ambitieux, et ce s

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

IMPRIMERIE DE J. H. J. MISSON ET LESIRE, RUE DE L'ANGE.

illuminés qui, pour des théories et des doctrines, compromettent les intérêts matériels du pays; mettez un frein à l'avidité de ces patriotes purs qui ne font de l'opposition que par jalousie ou par spéculation; et le peuple, à qui vous devez ce que vous êtes, le peuple que vous avez oublié dans la répartition des faveurs et des avantages qu'il avait, plus que vous, le droit d'espérer, le peuple enfin, de la misère duquel vous paraissez vous occuper fort peu, criera avec vous :

la bonne aubaine qu'une révolution!

ADÈLE.

Le *Courrier des Pays-Bas* et quelques autres journaux belges, imprimés sous la date du 19 octobre, contiennent l'étonnante proclamation du prince d'Orange, qui nous était parvenue le même jour, et que nous avons donnée dans le numéro de la *Tribune*, daté du 20. Aucune autre feuille de Paris n'a connu ce document curieux; et nos mesures sont prises pour avoir souvent, à l'avenir, la primeur des nouvelles importantes qui concernent ce pays.

Nous apprenons aujourd'hui que le prince n'avait pris conseil que de lui-même en cette circonstance. En effet, la proclamation n'est contresignée d'aucun membre du cabinet, quoiqu'un *ordre du jour* eût annoncé que tous les actes émanés du fils du roi présenteraient désormais cette garantie.

On assure que, par suite de la proclamation, tous les ministres et tous les conseillers - d'état belges envoyés de La Haye par le roi pour former le conseil du prince ont donné leur démission. Ils ne pouvaient, sous peine de haute trahison, reconnaître l'indépendance de la Belgique, contestée encore par le roi.

Le prince Frédéric, dont on avait annoncé le départ pour la Hollande, se trouve toujours à Anvers. Il se prépare, sans doute, à cueillir de nouveaux lauriers dans quelque ville rebelle. Mais, ajoutent nos lettres de Bruxelles, quelles que soient les espérances qu'ait pu concevoir le fils aîné du roi, en cherchant à se mettre à la tête de la révolution, la cause des Nassau est à jamais perdue, et il aura fait en pure perte une démarche audacieuse, qui aurait pu lui réussir à une époque où son caractère et sa conduite étaient moins généralement connus. (*Tribune des dép.*)

ANNONCES.

583. Belle maison à louer présentement, située au bas de la Place S^t Aubain, n° 557, faisant coin à la rue des Brassens, composée d'une place à manger, deux salons, cuisine et lavoir, six places à l'étage, grenier, cave, écurie pour six chevaux, remise et un beau jardin. Les appartemens viennent d'être repeints et tapissés à neuf.

Un quartier de maison garni, à louer, contigu à la maison ci-dessus, mais entièrement séparé, composé d'une chambre à manger, un salon, trois chambres de maître, deux pour domestiques, une cuisine, lavoir, cave, grenier, écurie pour deux chevaux et remise.

S'adresser, pour l'un et l'autre, au propriétaire, M. Arnould, oncle, rue de la Croix, n° 660.

589.

A VENDRE,

Deux bateaux de Sambre avec leurs agrès, à long terme de crédit, moyennant caution bonne et valable.

S'adresser chez Mathieu Pasleau, rue de Bruxelles, n° 3.

602. Vendredi, 5 novembre 1830, à une heure après-midi, chez la V^e Bodart, à Houssoy, messieurs et dames représentans feu M. le baron de Baré de Comogne feront vendre, 1^o Ving-neuf portions de taillis du bois de Bambo; 2^o Soixante-treize portions du bois de Mochenère; 3^o Vingt-six portions du bois taille Morote, situés à Houssoy et Hingeon.